

7 juin 2022 - Visite de terrain prévue avec le DNF.

Présents : Vincent Swinnen et 3 représentants DNF

Il en ressort que la zone préconisée pour les aménagements se situe entre le sud du terrain de foot et de la piscine et le Grand Courant.

- ce sont uniquement des propriétés de la commune, du CPAS et de P. Dubois, le tout (environ 10ha) occupé par P. Dubois (ils sont assez réservé sur le projet si celui-ci devait mettre en péril son exploitation mais c'est à l'IDETA de négocier)
- c'est constitué de cultures et de prairies de fauche
- les 2 parcelles situées en bordure de route entre les étangs de pêche et le grand courant ne seraient pas comprise (zone tampon)
- C'est situé intégralement en N2000 (UG Temp1)
- C'est en partie en zone de loisir et pour le reste en zone Naturelle au PS
- le DNF préférerait qu'on ne s'étende pas au sud du grand Courant, dans le périmètre classique "marais d'Harchies" pour ne pas détruire des habitats intéressants et une certaine longueur de haie (à vérifier, moi je crois qu'on pourrait utiliser +/- 2ha de cette zone sans trop impacter les haies)
- un accès au terriil pour un mirador en bordure est possible (hors PMR). Bonne vue sur le "nouveau marais" mais pas sur la partie historique (cf haies).
- De là on pourrait aménager un accès court et facile vers le coin de l'allée de chasse (et le CRIE du coup)
- pas question pour eux d'absorber le Grand Courant à l'intérieur des étangs. Il faut amener l'eau via une déviation ou un captage (vont se renseigner sur l'alimentation des étangs de pêche et la nappe)
- A discuter lors de la réunion de CG du 13/07 mais ils se peut que l'IDETA viennent avec des propositions ou réunion avant ça
- Pierre Dubois est inquiet. Il a reçu un résumé. IDETA de revenir vers lui... Il est quand même propriétaire d'environ 4ha sur les 10.